

11/06/2024



Table des matières

<u>1</u>	<u>PRÉAMBULE</u>	2
<u>2</u>	<u>HISTORIQUE DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	3
<u>3</u>	<u>LES CHOIX TECHNIQUES ET FINANCIERS</u>	4
<u>4</u>	<u>OFFRES DES CANDIDATS</u>	5
<u>5</u>	<u>CANDIDATURES</u>	6
<u>6</u>	<u>OFFRES</u>	8
6.1	<u>PRÉAMBULE</u>	8
6.2	<u>SYNTHÈSE FINANCIÈRE</u>	8
6.3	<u>SYNTHÈSE DES NOTES</u>	10
<u>7</u>	<u>CHOIX DE L'ENTREPRISE</u>	10
<u>8</u>	<u>CONCLUSION</u>	11
<u>9</u>	<u>ANNEXE : TABLEAU D'ANALYSE DÉTAILLÉE DES OFFRES</u>	12

1 Préambule

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet de désigner le futur Concessionnaire de ce service public et de conclure avec lui un contrat de concession de service public pour une durée de 8 ans et demi, à compter du 1er juillet 2024, les communes étant intégrées à ce nouveau contrat au fur et à mesure des échéances de leurs contrats d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable actuels aux dates respectives suivantes :

Structures	Date de démarrage du contrat de concession
Goussainville	01/07/2024
Thillay et Vaudherland	14/06/2027

Les modalités de la mise en concurrence sont précisées par le règlement de la consultation. Le SMAEP DAMONA a décidé, pour son territoire, par délibération du 14/06/2023, de procéder à une consultation pour recueillir auprès de différentes entreprises spécialisées les offres pour la concession du service public de l'eau potable à la suite de l'arrivée à terme des contrats de délégation courants.

2

HISTORIQUE DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Dates	Etapes de la procédure
26/06/2023	Délibération du conseil communautaire (rapport à l'appui) optant pour le mode de gestion délégué du service public de l'eau potable du syndicat
15/01/2024	Envoi de l'avis de consultation aux journaux chargés de la publication de l'appel à candidature et offre avec date limite de réponse fixée au 25/03/2024 à 12h00 au plus tard
02/02/2024	Convocation de la Commission de DSP pour l'ouverture des candidatures et offres
25/03/2024 à 12h00	Date limite de réception des candidatures et des offres
26/03/2024	Ouverture des candidatures et des offres par la CDSP
09/04/2024 à 14h00	Intégrale Environnement a présenté l'analyse technique et financière des offres reçues avant négociations
10/04/2024	Audition des 2 candidats : - CEG à 15h30 - Veolia SFDE à 14h00
25/04/2023	Envoie d'un courrier de négociation aux 2 candidats avec une demande de réponse fixée au 15/05/2024 avant 12h00
15/05/2024/2023	Réception des offres V3 des 2 candidats
15/05/2024	Convocation de la CDSP pour présentation de l'analyse des offres
26/06/2024	CDSP pour présentation du rapport du président et avis de la CDSP
11/06/2024	Présentation du rapport du président au comité syndical le 11/06/2024 à 18h00

Au stade actuel de la procédure, l'article L. 1411 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales m'amène à vous proposer le choix d'une entreprise, dont l'offre répond le mieux aux critères de sélection retenus au règlement de la consultation.

3 LES CHOIX TECHNIQUES ET FINANCIERS

À la suite des différentes réunions avec les membres de la CDSP et au sein du Comité Syndical, il a été choisi des axes définissant les prestations de la concession de Service Public de l'eau potable du secteur des communes de Goussainville, Le Thillay et Vaudherland :

Conditions financières de l'exécution du contrat (40% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Le niveau des tarifs eau potable proposés (analyse sur l'option télérelevés des compteurs)	25,00%
La stabilité des prix	5,00%
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel à l'échelle du contrat : montant des frais généraux, rentabilité prévisionnelle etc.	10,00%
Total	40,00%

Critère n°2 – Conditions techniques d'exécution (40% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Exploitation du service public de l'eau potable : méthodes, outils, moyens humains et matériels, organisation, technicité, qualité de l'eau, engagement de qualités de service	10,00%
Méthodologie pour maintenir ou améliorer les rendements des réseaux existants	10,00%
Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information	10,00%
Gestion patrimoniale ; pertinence des propositions en matière de travaux neufs, engagements en matière de renouvellement, moyens affectés à la gestion patrimoniale	5,00%
Délais d'intervention : fuites, remblaiement des fouilles, réfection définitive de chaussées, réalisation des branchements neufs (hors délais réglementaires),	5,00%
Total	40,00%

Critère n°3 – Service à l'utilisateur (15% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	5,00%
Accueil, relations clientèles gestion des impayés, clarté de la facture type	10,00%
Total	15,00%

Critère n°4 – Gouvernance et transparence (5% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Relations et moyens de communication avec le concédant, reporting	5,00%
Total	5,00%

Les quatre critères ci-dessus seront utilisés pour désigner l'attributaire du contrat de concession de service public. Ainsi, parmi les candidats encore en lice à l'issue des négociations, celui ayant remis la meilleure offre finale sera proposé comme attributaire.

4 OFFRES DES CANDIDATS

2 candidats ont remis une candidature à l'issue de la période de consultation :

CEG (Aqualia)
SFDE (Veolia eau)

5 Candidatures

	<i>CEG Aqualia</i>	<i>SFDE Veolia</i>
DC1 (ou équivalent)	P	P
Pouvoir(s) et KBIS	P	P
Déclaration sur l'honneur (et documents associés, le cas échéant) attestant : <ul style="list-style-type: none"> - Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles du code de la commande publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article R 2143-3 du code de la commande publique relatif aux contrats de concession et du règlement de consultation sont exacts. 	P	P
Document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail	P	P
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	P	P
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	P	P

	<i>CEG Aqualia</i>	<i>SFDE Veolia</i>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	P	P
Extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services.	P	P
Attestations d'assurance en cours de validité, responsabilité civile et professionnelle (joindre une description des garanties)	P	P
Certificat(s) de qualité ou de capacité ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques, du candidat par rapport à l'objet de la concession	P	P
Liste de références du candidat avec notamment des attestations de collectivités de taille comparable	P	P
Note descriptive des moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour l'exécution du service	P	P
Note sur l'historique et les activités actuelles du candidat	P	P
Liste détaillée des références du candidat en matière d'exploitation du service de distribution d'eau potable ou d'équipements de gestion similaires	P	P

6 Offres

6.1 Préambule

Les offres ont fait l'objet, après la présentation et un courrier de négociation le 15/05/2024, de modifications et de compléments. L'analyse porte donc sur les offres remises le 15/05/2024 et les compléments et modifications apportées. Les négociations ont été faites en totale indépendance entre les 2 candidats et individualisées, afin de garantir aux candidats la propriété intellectuelle des propositions techniques et financières effectuées.

Les offres initiales comportaient une base et une option avec la télérelève. Conformément aux possibilités ouvertes par le règlement de la consultation., la société CEG Aqualia a proposé une Variante. Cette variante propose de relier les forages du Thillay (Alfred Leconte) à la fosse au Duc. Coût des travaux : 2 864 349 €, amortissement sur durée totale contrat : Mise en service en juillet 2028.

Intérêt :

- Toute l'eau distribuée sur le territoire serait décarbonatée sans création d'une nouvelle unité de traitement
- Plus de recours aux ressources extérieures avec l'apport des forages du Thillay
- Pas d'investissement porté par le syndicat et donc pas d'endettement supplémentaire.

Cette offre variable a été jugée conforme au RC.

Le président, en accord avec les membres de la CDSP, a choisi de poursuivre les négociations sur la base de l'option, compte tenu de l'impact financier et des avantages techniques et qualitatifs offerts aux abonnés, au service public de l'eau potable et à l'exploitant, et à l'offre Variante proposée par la CEG.

L'analyse finale des offres conformément, au Règlement de la Consultation, est donnée en annexe 1.

6.2 Synthèse financière

Les parts fixes en fonction des diamètres des compteurs ont été fixées au projet de contrat pour le DN 15 à 38€/an et ne constituaient pas valeur susceptible de modification.

Tarifs et négociations						
	Part fixe	V1			V2	
		Base	Option	Variante	Option	Variante
CEG	38,00 €	1,5020 €	1,6270 €	1,8240 €	1,5730 €	1,7700 €
SFDE	38,00 €	1,7400 €	1,9000 €		1,7000 €	

Factures 120m3					
	V1			V2	
	Base	Option	Variante	Option	Variante
CEG	218,24 €	233,24 €	256,88 €	226,76 €	250,40 €
SFDE	246,80 €	266,00 €		242,00 €	

6.3 Synthèse des notes

L'analyse des offres conduit aux notes suivantes :

	CEG	SFDE
Total partie financière	40	37,43
Total partie technique	52	48
Note globale	92	85.43

7 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après analyse détaillée des offres, et après négociation, je vous propose de retenir l'offre de l'entreprise CEG Aqualia, offre la mieux disante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, avec :

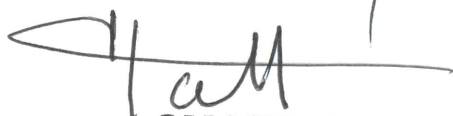
- L'option télérelève
- La variante proposée qui consiste à poser une canalisation DN 150 pour relier les forages du Thillay (Alfred Leconte) à la fosse au Duc. Coût des travaux : 2 864 349 €, amortissement sur durée totale contrat : Mise en service en juillet 2028

8 CONCLUSION

Au vu de l'ensemble du dossier qui vous a été remis et du présent rapport qui vous a été présenté, je vais donc vous demander, de délibérer sur ce dossier.

A Puisseux en France, le 11 juin 2024

Le Président,
Francis MALLARD



SMAEP Damona

1 route de Marly 95380 PUISEUX EN FRANCE

Tél/Fax : 01-34-72-29-90

contact@smaepdamona.fr

SIRET : 200 091 940 00011